Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 8670275
Centre d'intérêt: 875

Québec (Province) Conseil des collèges.

Le projet de programme en techniques d'assainissement et de sécurité industriels : avis au Ministre de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie / Conseil des collèges. -- [Québec] : Le Conseil, 1985.
5 p. ; 28 cm.

Code: 85-52.

ISBN 2-550-08293-1

Descripteur(s): Techniques biologiques * Programme de formation * Evaluation de programmes * Elaboration de programmes * Pollution * Prévention * Education des adultes * Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Collège de St-Laurent * Collège de Jonquière

Lors de sa réunion du 25 et 26 avril 1985, le Conseil des collèges adoptait l'avis de sa Commission de l'enseignement professionnel sur un projet de programme en Techniques d'assainissement et de sécurité industriels et recommandait: 1. que le programme Techniques d'assainissement et de sécurité industriels soit autorisé dès l'automne 1985 aux collèges de St-Laurent et de Jonquière; 2. que la description des objectifs du programme soit révisée de manière à distinguer les objectifs qui peuvent être atteints par la réussite des cours de la partie commune du programme de ceux qui sont dépendants de la réussite des cours aux choix des collèges; 3. que des programmes de formation soient mis sur pied le plus tôt possible afin de satisfaire les besoins diversifiés des clientèles adultes.

Type de document: m

ED00 8670275

Conseil des collèges

Québec

EDUQ 8670275

LE PROJET DE PROGRAMME EN TECHNIQUES D'ASSAINISSEMENT ET DE SÉCURITÉ INDUSTRIELS

Avis au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

No: 85-52
Conseil des collèges
Avril 1985

Dépôt légal - Deuxième trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-08293-1

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. Présentation 1

2. Appréciation générale du dossier 1

2.1 Objectifs 3

2.2 Formation des adultes 4

3. Recommandations 5

1. Présentation

Le 20 janvier 1985, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie adressait au Conseil des collèges une demande d'avis concernant le programmme Techniques d'assainissement et de sécurité industriels et son implantation aux collèges de St-Laurent et de Jonquière.

Bien que le Ministre considère qu'il s'agisse là de la création d'un nouveau programme, l'analyse du dossier révèle qu'il s'agit plutôt du regroupement d'un programme régulier, Techniques d'assainissement de l'air et du milieu, et d'un programme expérimental, Techniques de prévention. C'est pourquoi ce dossier a été étudié à l'aide de la grille d'analyse des programmes professionnels expérimentaux ou révisés et non celle utilisée pour l'étude des nouveaux programmes.

C'est à sa réunion régulière du 25 et 26 avril que le Conseil des collèges adoptait l'avis de sa Commission de l'enseignement professionnel sur ce projet de programme en Techniques d'assainissement et de sécurité industriels.

2. Appréciation générale du dossier

Soulignons d'abord, la qualité générale du dossier soumis, tant en ce qui concerne l'évaluation du programme Techniques d'assainissement de l'air et du milieu du collège de St-Laurent, qu'en ce qui a trait au bilan de l'expérimentation du programme Techniques de prévention au collège de Jonquière.

Le regroupement, en cours d'évaluation et de révision, des deux programmes a permis de mettre au point un seul programme couvrant ainsi de façon intéressante deux champs de formation complémentaires et apparentés. La collaboration et le cheminement des équipes pédagogiques des deux collèges ont rendu possible ce regroupement. Il s'agit là, d'un bel effort de rationalisation.

Le programme qui résulte de ce processus d'évaluation et de révision devrait assurer aux étudiants une plus grande polyvalence de formation grâce à la qualité de ses assises scientifiques.

L'introduction des stages dans le programme, compte tenu des exigences de la formation de ce type de technicien, ne peut que contribuer à arrimer la formation institutionnelle aux réalités du monde du travail tout en lui apportant un complément indispensable. Dans le domaine de l'assainissement et de la sécurité en industrie, une formation qui se ferait uniquement entre les murs du collège serait fort incomplète en plus d'être fort coûteuse.

Notons enfin qu'il est toujours intéressant pour les étudiants de constater qu'ils peuvent avoir accès à certains programmes de formation universitaire au sortir de leur formation professionnelle collégiale. Cette possibilité de continuum de formation est bien décrite dans la description des perspectives professionnelles.

Pour toutes ces raisons, il y a lieu d'autoriser le programme Techniques d'assainissement et de sécurité industriels dès l'automne 1985 aux collèges de St-Laurent et de Jonquière.

Cependant, le Conseil des collèges, au cours de l'étude de ce projet, a relevé quelques points qu'il veut soumettre à l'attention du Ministre. Il s'agit plus particulièrement de la description des objectifs du programme et de la formation à offrir aux adultes.

2.1 Objectifs

La description des objectifs d'un programme de formation professionnelle se doit d'être claire, précise et complète. En effet, il est important de distinguer les objectifs de la partie commune du programme de ceux qui seront atteints par la partie au choix des collèges. Or, le libellé actuel des objectifs du programme Techniques d'assainissement et de sécurité industriels ne fait pas ces distinctions.

Il serait par ailleurs souhaitable que les objectifs soient formulés de façon plus pédagogique afin d' identifier clairement les connaissances, les habiletés et les attitudes essentielles que l'étudiant aura acquises au terme de son programme.

Il conviendrait, aussi, d'assurer une meilleure concordance entre les objectifs et les perspectives professionnelles du programme. En effet, la description des perspectives professionnelles présentée dans le projet man-

que de cohérence par rapport aux objectifs. Par exemple, on peut se demander comment les diplômés en Assainissement et sécurité industriels pourraient s'insérer dans des études d'impacts sur l'environnement.

Enfin, la description et la structuration des objectifs devraient se refléter dans le logigramme élaboré pour mettre en relation les divers cours du programme. Ainsi, il conviendrait que soient redéfinis en un seul logigramme les liens existant entre les divers cours de la partie commune. A ce logigramme commun, pourraient se greffer les logigrammes spécifiques aux cours au choix des collèges.

2.2 Formation des adultes

Il existe chez les travailleurs du domaine de l'assainissement et de la sécurité industriels des besoins de recyclage ou de perfectionnement ou même, dans certains cas, des besoins de formation plus fondamentale. Ces besoins devront être identifiés par des organismes compétents et satisfaits le mieux possible. Déjà des programmes de formation sont accessibles aux adultes dans ce domaine. Certains, comme Hygiène industrielle, devront être réévalués étant donné l'autorisation du présent programme. D'autres devront être mis sur pied afin de satisfaire les besoins diversifiés des clientèles adultes.

3. Recommandations

Considérant tout ce qui précède, le Conseil des collèges recommande:

1. QUE le programme Techniques d'assainissement et de sécurité industriels soit autorisé dès l'automne 1985 aux collèges de St-Laurent et de Jonquière.

2. QUE la description des objectifs du programme soit révisée de manière à distinguer les objectifs qui peuvent être atteints par la réussite des cours de la partie commune du programme de ceux qui sont dépendants de la réussite des cours au choix des collèges.

3. QUE des programmes de formation soient mis sur pied le plus tôt possible afin de satisfaire les besoins diversifiés des clientèles adultes.

Composition de la Commission de l'enseignement professionnel

(au 1er mars 1985)

Michel Blondin
Responsable de la formation
Syndicat des Métallos
Fédération des travailleurs du Québec

Marcel Collette
Conseiller-cadre
Commission des écoles catholiques de Montréal

Pauline Cossette
Association féminine d'éducation et d'action sociale
Saint-Hyacinthe

Robert Dumais
Adjoint au directeur des services pédagogiques
Cégep de Saint-Félicien

Pauline Gagnon
Adjointe au directeur des services pédagogiques
Cégep de Maisonneuve

Jean Jaillet
Responsable de l'information
École polytechnique de Montréal

Nicole Kobinger
Enseignante
Cégep de Sainte-Foy

Suzie Robichaud
Enseignante
Cégep de Jonquière

Claude B. Simard
Président

Secrétaire:

Margaret Whyte

Agente de recherche:

Françoise Cadieux

CONSEIL DES COLLÈGES
1984-1985

PRÉSIDENTE
Jeanne L. Blackburn

MEMBRES

AMYOT, Pierre
Directeur de la formation professionnelle
Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

BERNATCHEZ-SIMARD, Janine
Enseignante au collège de Rimouski

BÉLANGER, Paul
Président de la Commission de l'évaluation
Conseil des collèges

CORRIVEAU-GOUGEON, Martine
Chef divisionnaire du matériel et des achats
Bell Canada, Montréal

COTÉ, Claude
Conseiller syndical
Syndicat canadien de la fonction publique

DEMERS, Émile
Directeur des services pédagogiques
Collège de Valleyfield

DEROME, Jean-Robert
Professeur de physique
à l'Université de Montréal

EISENBERG, Mildred
Membre du Conseil d'administration du cégep Vanier

HAINAULT, Serge
Enseignant à l'école secondaire Marguerite-de-Lajemmerais

JALBERT, André
Directeur du Service de l'exploitation à la Fédération des caisses d'établissement du Québec

LABERGE, Claude
Directeur des services pédagogiques
Séminaire de Sherbrooke

LAFLEUR, Marcel
Directeur général
Collège de la Région de l'Amiante

LUSIGNAN, Jacques
Directeur pédagogique régional
Commission des écoles catholiques de Montréal

MONGEAU, Yves
Secrétaire général
Collège Ahuntsic

PAQUIN, Nicole
Enseignante au cégep de l'Outaouais

PLOURDE, Bibiane
Enseignante au collège de l'Abitibi-Témiscamingue

SIMARD, Claude B.
Président de la Commission de l'enseignement professionnel
Conseil des collèges

Secrétaire du Conseil
Lucien Lelièvre

Agente de recherche
Michèle Castonguay

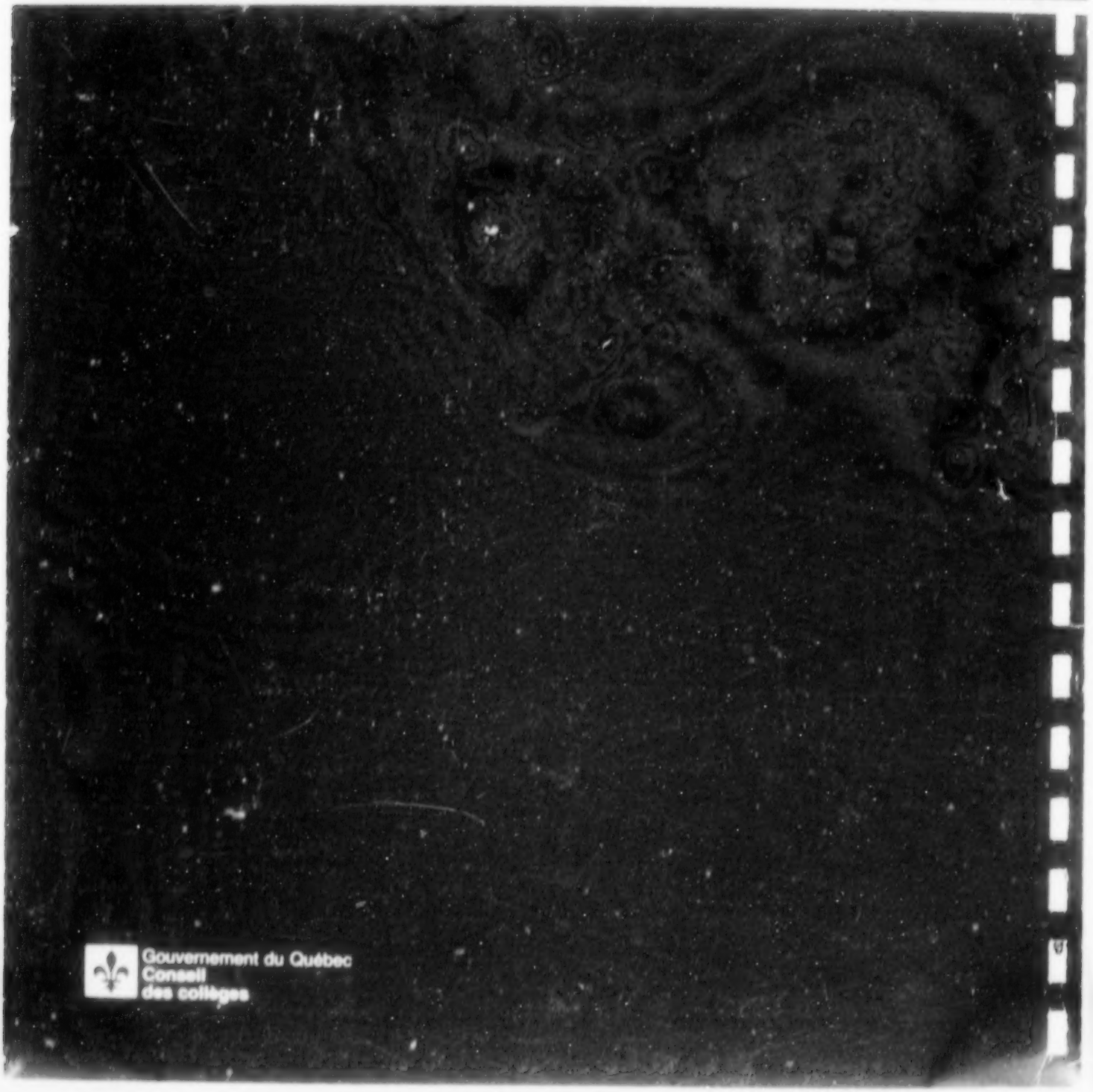

Gouvernement du Québec
Conseil
des collèges